

Objet :

Lettre d'adhésion au  
Global Compact  
des Nations Unies

Suivi par :

Fabian LORET  
[fabian.loret@sce.fr](mailto:fabian.loret@sce.fr)

**H.E. Antonio Guterres**  
**Secrétaire général**  
**Nations Unies**  
**New York, NY 10017**  
**USA**

*Nantes, le 7 Mars 2022*

Honorable Secrétaire-Général,

J'ai l'honneur de vous confirmer que le groupe KERAN soutient les Dix principes du Global Compact des Nations Unies concernant le respect des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Par cette lettre, nous exprimons notre volonté de réintégrer ces principes dans la stratégie de notre entreprise, sa culture, ses opérations quotidiennes, et de les faire progresser dans notre zone d'influence. Également, de participer à des projets collaboratifs faisant progresser les objectifs de développement plus larges des Nations Unies, en particulier les Objectifs de Développement Durable. KERAN fera une déclaration publique de cet engagement à ses parties prenantes.

Nous convenons également que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Global Compact est la publication annuelle d'une Communication sur le Progrès (COP), décrivant les efforts de notre entreprise dans l'intégration des dix principes. Nous nous engageons donc à publier nos progrès dans un délai d'un an maximum à compter de notre date d'adhésion, et par la suite annuellement, en conformité avec les directives pour les Communications sur le progrès du Global Compact. Cette COP contiendra trois éléments :

1. Le renouvellement signé du dirigeant envers le Global Compact et ses principes (document distinct de la présente lettre)
2. Une description des actions pratiques (politiques, procédures, activités) que l'entreprise a prises ou planifiées pour intégrer les thèmes des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.
3. Une mesure des résultats des actions entreprises, ou des objectifs chiffrés.

Nous regrettons de ne pas avoir été en mesure de communiquer sur nos progrès ces deux dernières années. Ce manquement, lié aux frais d'adhésion, n'a nullement remis en cause notre attachement aux principes du Pacte.

Le rapport ci-joint décrit nos actions qui visent à intégrer pleinement les dix principes du pacte à notre stratégie d'entreprise, notre culture et nos pratiques quotidiennes.

Meilleures salutations,

**M. Yves GILLET**  
**Président de KERAN**

